

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 MARS 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents excusés : David CARABIN.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Claudine JACQUEMIN à Béatrice ANTOINE,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY.

Secrétaire de séance : Geneviève FLEURY

Date convocation : 02 mars 2012

N° 2012-017

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour la période 2013-2015.

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des marchés publics issu des décrets n° 2006-975 du 1er août 2006 et 2011-1000 du 25 août 2011, et notamment son article 8,
- Vu la proposition de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 10 janvier 2012 relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, laquelle sera confirmée le 23 mars 2012 par délibération de son conseil,
- Considérant l'intérêt pour la commune de Malzéville d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

- Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du groupement,

Lot n°1 :

- ✓ Téléphonie fixe lignes isolées et lignes de type numériques T0, abonnements, services et communications.

Lot n°2 :

- ✓ Téléphonie fixe lignes fortement sécurisées du SAMU, abonnements, services et communications.
- ✓ Numéros libre appel ou à coût partagé.
- ✓ Liaisons louées analogiques et numériques.
- ✓ Téléphonie fixe lignes de secours, abonnements, services et communications.
- ✓ Services temporaires, abonnements, services et communications.
- ✓ Téléphonie fixe autres lignes et services ne faisant pas partie de « l'offre de vente en gros de l'abonnement téléphonique » de France Telecom.

Lot n°3 :

- ✓ Téléphonie mobile, abonnements, services et communications.
- ✓ Téléphonie convergente fixe-mobile incluant accès voix et IP, abonnements, services et communications.
- ✓ Fourniture et maintenance des terminaux mobiles, fixes et accessoires.

Lot n°4 :

- ✓ Téléphonie fixe lignes de type numériques T2, abonnements, services et communications.

Lot n°5 :

- ✓ Réseaux VPN IP
- ✓ Accès Internet avec garantie de temps de rétablissement et services « professionnels »
- ✓ Accès nomades connexions, services et communications.

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2009, le conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commandes de la CUGN pour les services de communications électroniques.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé au conseil municipal de la renouveler pour la période de 2013-2015.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement à intervenir.
 - **DESIGNE**, en application de l'article 8 III 1° du Code des Marchés Publics,
 - Monsieur Daniel THOMASSIN en qualité de titulaire et,
 - Monsieur Jean-Pierre ROUILLON. en qualité de suppléant,
- pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement.
- **AUTORISE** le lancement de l'appel d'offres par les services de la communauté urbaine, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés des adhérents conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.
 - **ADHERE** aux lots 1, 3 et 5 conformément à l'article 6 de la convention constitutive.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir au terme de la procédure d'appel d'offres.

Date : 08 mars 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture :

N° Accusé de réception : 20120308-13 MARS 2012-2012-017-DE

Affichage : 13 MARS 2012



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

